

**Les dernières « actualités sociales » de
l'Institut de sociologie Solvay.**

MARCO, VAUTHIER et ERRERA : *La personnification civile des associations*. — A. SLOSSE : *Pourquoi mangeons-nous? (Principes fondamentaux de l'alimentation.)* — A. FASTREZ : *Ce que l'armée peut être pour la nation*. — 3 vol. in-16, chez Misch et Thron, à Bruxelles.

L'Institut de sociologie Solvay nous offre, cet hiver, trois volumes « d'actualités sociales » bien différents : une question juridique, une étude de physiologie, un sujet militaire.

La personnification civile des associations est une actualité de demain. Notre droit belge est, à l'égard des associations sans but lucratif, fort en retard sur les législations des États limitrophes. N'est-ce pas une chose bien étrange pour ceux qui ne sont pas juristes que l'Université de Bruxelles, l'Université de Louvain « n'existent pas » juridiquement? Pas plus qu'un couvent, ou une société littéraire et artistique. Et n'est-il pas encore plus étrange que, n'existant pas, ces institutions font tout de même des contrats, possèdent des immeubles, des mobiliers, des valeurs? Rien ne montre mieux comme la vie *sociale* est une réalité : ces associations ne vivent-elles pas d'une vie incompressible, malgré les lacunes de la loi?

Oui, mais, comme dit M. Vauthier, cette existence est « occulte et pleine de subterfuges ».

C'est à ce régime qu'on veut mettre fin. Le mouvement, parti des universités libres, paraît prendre corps. Des propositions de loi se formulent. En attendant que le Parlement s'en occupe, le monde des juristes les discute.

Dans ce débat, l'Institut Solvay vient apporter des documents : un exposé objectif des législations allemande, anglaise, française et italienne. Et il est présenté moins aux juristes de profession qu'au grand public, que l'on voudrait, très légitimement, intéresser à la question.

Exposé objectif, et non indifférent, car depuis l'avant-propos, qui est dû à la plume autorisée de M. Adolphe Prins, jusqu'à la dernière ligne, on sent les auteurs favorables à la réforme. Leurs notices forment un plaidoyer, mais le plus substantiel et le plus éloquent des plaidoyers, celui qui n'avance que des faits.

La première notice est de M. René Marcq. Elle nous dit ce qu'était en Allemagne la personnalité morale des associations avant le Code civil de 1900, et ce qu'elle est devenue dans ce

« monument remarquable » de la science juridique moderne. La réforme législative y est d'autant plus intéressante que la liberté d'association n'existe pas en Allemagne; elle se limite ainsi aux associations de droit privé, n'ayant pas de but économique, mais un but « idéal », et laisse de côté toutes les associations de droit public. Le régime juridique allemand est, en somme, d'une grande simplicité, et M. Marcq a réussi à en dessiner clairement tous les traits essentiels. Il eût été intéressant de connaître, après la législation, les résultats de son application. Mais, nous dit l'auteur, elle est trop récente. D'ailleurs, la transposition pure et simple de ce régime en Belgique est impossible; les conditions politiques et sociales sont différentes — et les mœurs aussi. L'intérêt se concentre donc davantage sur les principes et sur l'usage qu'on en pourrait faire chez nous plutôt que sur ce qu'en font les Allemands.

Il en est un peu de même de la législation anglaise, si particulière, si singulière. Elle nous est exposée d'une façon très vivante par M. Vauthier, qui en connaît admirablement les dispositions. Il passe en revue les divers types de corporations, les « charities », les trusts, et indique comment s'exerce, dans le régime le plus libéral, l'indispensable contrôle de l'Etat.

M. Errera a décrit le système de la France et celui de l'Italie. Le premier, auquel l'auteur consacre d'ailleurs le plus de pages, est celui qui nous intéresse le plus. On y voit les hésitations et les défiances que suscite l'apprentissage d'une liberté inconnue naguère. Mais, à tout prendre, il y a là un progrès sensible qui est pour nous un enseignement.

Si j'ajoute que ces trois notices sont suivies des textes législatifs essentiels à la connaissance de la question, j'aurai dit le contenu de ce livre, qui est destiné à rendre de précieux services.

. * *

Pourquoi mangeons-nous? demande M. le Dr Slosse. Question oiseuse, se diront quelques-uns. Question singulière, penseront d'autres. Question d'actualité, à coup sûr, pour ceux qui demandent au travail le pain quotidien.

A vrai dire, ce titre ne convient pas tout à fait au contenu de l'intéressant petit livre, qui constitue un véritable traité de l'alimentation, comme l'indique le sous-titre. Au bout de quelques pages, l'auteur a répondu à sa question, et l'on se doutait bien un peu que nous mangions pour réparer la perte constante que

le fonctionnement de nos cellules occasionne à notre organisme. Mais, on le suit volontiers plus loin, parce qu'on s'aperçoit qu'il a autre chose à nous apprendre.

L'auteur s'est donné, en réalité, une tâche difficile : il veut exposer au grand public le mécanisme ou plutôt le chimisme de l'alimentation afin de le guider vers une alimentation rationnelle.

Cet exposé est malaisé parce qu'il faut le dépouiller des termes techniques sans cesser d'être précis, et parce qu'il faut rappeler ou apprendre au lecteur une foule de notions préliminaires.

M. Slosse n'a pas hésité à reprendre la question au début, en décrivant la composition chimique du corps humain ; il définit les aliments, les classe, toujours au point de vue chimique, et analyse les phénomènes généraux de la digestion.

C'est seulement alors qu'il aborde son sujet proprement dit : établir le bilan nutritif c'est-à-dire ce qu'il faut manger. Cela dépend, naturellement, de ce que nous exigeons de notre machine animale ; de là, la distinction entre la ration d'entretien et la ration de travail. M. Slosse n'est pas un dogmatique ; homme de laboratoire, il sait dire qu'en matière d'alimentation, il ne faut pas se laisser guider par les expériences plus ou moins longues, plus ou moins répétées, des savants qui se sont soumis, eux et leurs assistants, à des régimes bizarres. Il préfère déterminer les nécessités de l'organisme « vivant librement et choisissant sa nourriture sans contrainte et sans idée préconçue ». Il sait dire aussi que « les conditions si obscures de la nutrition varient d'après les individus ». Il aboutit ainsi à admettre comme normale la ration d'entretien suivante :

75 à 100 gr. d'albumine ;
60 gr. de graisse ;
350 à 400 gr. d'aliments hydrocarbonés ;

et pour la ration du travail :

125 à 210 gr. d'albumine ;
100 à 260 » de graisse ;
530 à 950 » d'hydrocarbonés.

Après avoir ainsi dégagé le but à atteindre, l'auteur nous indique la voie à suivre pour y parvenir : c'est la question du régime et du choix des aliments. Trois repas par jour, de la viande modérément, des légumes et des œufs (je vous fais grâce des quantités, variables d'ailleurs, d'après le poids et l'âge)

tel est le régime « mixte » de notre auteur, qui n'hésite pas à condamner le végétarisme.

La valeur nutritive et la valeur économique d'un certain nombre d'aliments font l'objet d'un dernier chapitre, d'intérêt capital. Il se résume en deux tableaux-diagrammes, qu'on voudrait plus étendus, nous donnant la quantité d'albumine et la quantité de calories obtenue pour un franc en 1905. On y voit que les pois secs et les haricots secs sont des albumoïdes de premier ordre, tandis que le filet de bœuf, les carottes et les pommes de terre leur sont honteusement inférieurs. Au point de vue de l'énergie potentielle, les premiers aliments économiques sont le pain blanc, et toujours nos haricots et nos pois; les derniers sont le filet de bœuf et l'égéfin.

Ainsi se termine cet attachant opuscule. En le fermant, je me demande s'il ira vraiment au public pour lequel il devrait être toujours « d'actualité. » Sans doute, les professionnels qui dresseront les budgets ouvriers et les statisticiens le consulteront avec fruit, mais on souhaiterait voir des conclusions *pratiques* en être tirées à l'usage des ménagères soucieuses et économes. Ce sera peut-être l'objet de quelque livre d'école qui ne serait pas, grâce à M. Slosse, difficile à écrire.

. . .

Les pacifistes un peu impressionnables — je suis du nombre — passeront par bien des angoisses en lisant le livre de M. le lieutenant adjoint d'Etat-major A. Fastrez : *Ce que l'armée peut être pour la Nation*. Dès la préface, ils seront quelque peu effarés en voyant l'auteur esquisser une thèse historique ne tendant à rien moins qu'à montrer que la technique militaire est le secret de l'évolution économique des peuples. (Il part de Servius Tullius, s'il vous plaît, pour aboutir à la Fabrique Nationale d'armes de guerre de Herstal, qui a la première employé « des machines-outils inconnues chez nous avant cette époque » et inauguré chez nous la fabrication en série!) Puis, au cours de l'ouvrage, ils verront exalter, comme un système d'éducation supérieur, le service militaire et la caserne; ils frissonneront à la description enthousiaste des beautés morales de la guerre moderne; ils suivront avec quelque inquiétude les pages où il est démontré que l'armée est la première école du développement de toutes les qualités physiques et morales nécessaires dans la vie économique, qu'elle est le premier facteur de la puissance d'une

nation ; ils n'entendront pas soutenir sans craintes que la lutte à main armée est le plus général des phénomènes de la nature ; et leur anxiété ira grandissant à la conclusion, qui nous présente la guerre comme l'aboutissement fatal et prochain de la concurrence économique des nations.

Tout cela fait frémir, mais c'est écrit avec tant de conviction, je dirai même par endroits avec tant d'éloquence, qu'on lit le volume avec plus que de l'intérêt. C'est l'œuvre d'un soldat qui aime son métier par-dessus tout, qui l'exalte avec passion et avec intelligence, parce qu'il en a une conception très haute, à certains égards très noble, et cela fait plaisir à voir.

Le point de départ de ce livre est même, me semble-t-il, une polémique professionnelle. Mlle Joteyko, une physiologiste distinguée de l'Institut Solvay, a publié en 1905 dans la même collection une brochure intitulée : *Entraînement et fatigue au point de vue militaire*. Appuyée par le Dr Ch. Richet qui en a écrit la préface, elle y soutient, uniquement par des arguments de physiologie, qu'on pourrait réduire la durée du service militaire, et elle ne voit qu'un avantage à diminuer la vie de caserne. C'est contre cette thèse que s'élève M. Fastrez. L'entraînement « physiologique » n'est qu'une petite partie, une partie préparatoire, de l'apprentissage du soldat : il y a l'instruction et l'entraînement professionnels proprement dits. C'est à ce propos que l'auteur fait une admirable psychologie de la recrue, — la recrue belge — et nous initie aux difficultés de son « dégrossissage » physique et intellectuel, ainsi qu'aux nécessités de l'emploi de l'arme, et des manœuvres. Ne voulant laisser dans l'ombre aucune objection, il énumère les pays à très court temps de service, il soutient qu'ils ont tous des raisons spéciales, topographiques et tactiques, pour adopter une mesure qui serait chez nous fâcheuse.

Un autre chapitre veut nous montrer, à l'aide d'exemples tirés de la guerre russo-japonaise et de la guerre anglo-boer, que « la force morale est plus nécessaire à la guerre, à la grande guerre, que la force physique », et ici aussi il y a mainte page magnifique de vigueur et de relief.

L'auteur aurait pu s'arrêter là ; s'il avait gardé son point de vue primitif : à coup sûr, il avait présenté des arguments bien sérieux contre la réduction du temps de service. Mais il était parti... pour une apologie complète, et le voilà qui demande la collaboration de la famille, de l'école, du milieu dans l'éduca-

tion du soldat et le voilà qui ne voit plus dans l'évolution sociale que le développement de l'instinct de défense et la guerre.

A mon sens, cet emportement, cette exagération, cette vue tout d'un côté feront plus de tort que de bien à la thèse. Tout lecteur réfléchi s'arrêtera, notamment, devant la pauvre petite allusion que l'auteur fait au Droit, et se dira qu'il y a là aussi une force incompressible, qui se développe et grandit même entre les nations, et dont la nature, l'action, la puissance et l'avenir n'ont pas été du tout appréciées à leur valeur par l'éloquent écrivain.

ERNEST MAHAÏM.

Abbé Joseph DE SMET
LA LITTÉRATURE BELGE D'AUJOURD'HUI
ET NOS COLLÈGES.

(Un vol. in-40. extrait de « La Vie Diocésaine ».)

Tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de notre littérature nationale, du sort de nos écrivains se rendent excellemment compte de la façon intime dont sont liés ce sort et cet avenir à la méthode éducative et aux programmes d'instruction de nos écoles. Aussi n'ont-ils point été sans accueillir tous avec satisfaction la décision récente de réunir les départements ministériels appelés à traiter toutes questions relatives aux Sciences, à l'Enseignement, et aux Arts.

Il apparut dès la première heure que le Ministre nouveau entendait se soucier de choses jusque là fort étrangères aux sollicitudes gouvernementales. A peine à la tête de son département, M. le baron Descamps-David formulait en ces termes le sujet de la première conférence professorale de l'année 1907-1908 : « Ne convient-il pas de faire connaître d'une façon plus » complète, plus systématique, aux élèves de nos écoles secon- » daires, la part prise par la Belgique et les Belges aux progrès » des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, du com- » merce? En quelle mesure et par quels moyens les professeurs » des cours généraux et des cours d'art pourraient-ils, chacun » dans les limites de son programme, collaborer à cette éduca- » tion de la fierté nationale? »

Un professeur de l'enseignement libre, M. l'abbé De Smet, professeur de Rhétorique au Petit séminaire de Malines, a